

1914, 2 août, la mobilisation à Draguignan.

Le 27 juillet 1914, le 7^e bataillon de chasseurs alpins, cantonné à Draguignan est en manœuvres à Annot (04). Les télégrammes affluent: rappel des officiers en permission et suspension des autorisations d'absence pour la troupe et des vaccinations anti typhoïdiques.

Le 28 juillet, à 12h30, les manœuvres sont suspendues. Le bataillon doit réintégrer Draguignan et s'en va coucher à Vergons (04). Les permissionnaires sont rappelés.

Le 29 juillet, il s'arrête à Castellane, et le lendemain il est à Comps. Les sous-officiers réservistes sont rappelés.

Le 31 juillet, le 7^e bataillon rentre à Draguignan où il arrive à 9h30, défilant aux sons entraînants de sa fanfare, applaudi par les Dracénois. Les tenues de campagne sont distribuées aux hommes.

Le samedi **1^{er} août**, la distribution des tenues sans les cartouches, est terminée à midi.

A 15h, le député-maire de Draguignan, Gustave Fourment reçoit le télégramme du ministre de la guerre transmettant l'ordre de mobilisation générale. Le chef de bataillon passe une revue des unités au cours de laquelle il reçoit à 16h30 le même télégramme: Le 7^e bataillon de chasseurs ne part plus avec le 15^e corps en Lorraine mais est dirigé sur les Vosges. Il doit quitter Draguignan embarqué sur deux trains.

A 17h, pour qui sonnent les cloches? Les opérations de la mobilisation se poursuivent méthodiquement. A 22h, arrive à la préfecture, un télégramme pour "*faire imprimer et afficher aussitôt dans toutes les communes*" la proclamation de Poincaré, président de la République, dans laquelle il écrit "*La mobilisation n'est pas la guerre !*" Mais elle n'en est pas loin.

Le **2 août**, l'affiche de mobilisation est apposée sur le panneau grillagé de la mairie et aux grilles de la préfecture. C'est l'effervescence. Les réservistes mobilisés commencent à arriver au quartier Chabrier (*sic*), caserne nouvellement construite l'année précédente. Les chevaux et mulets sont réquisitionnés. Le bataillon de réserve constitué s'installe au collège de garçons.

9h30, l'état de siège est déclaré sur tout le territoire sauf pour la Tunisie.

Première victime de la guerre, le journal socialiste *Le Cri du Var* publie son dernier numéro avec cet appel "*L'Internationale contre la guerre!*". *Le Petit Var*, quotidien républicain socialiste est plus anxieux "*La Patrie est menacée*" et *Le Var*, hebdomadaire nationaliste, "*La situation européenne s'aggrave*" et un entrefilet "*Jaurès assassiné!*"

Le **3 août**, pendant que la mobilisation continue, une marche d'une heure est exécutée par les réservistes mobilisés. Du côté de la place du champ de Mars, près de la gare, c'est un ballet incessant entre arrivées et départs des mobilisés. Ces derniers vont rejoindre leur casernement de mobilisation (Antibes, Toulon, Avignon, Hyères, Nice, Marseille, Menton, Nîmes, etc.)

Contrairement aux clichés de nos livres d'histoire, l'enthousiasme du "*tous à Berlin!*" n'a pas lieu. La population les accompagne, confiante et digne, pour voir partir leurs fils, leurs maris ou leurs pères. C'est l'heure grave de la séparation où la tristesse et l'émotion dominent: "*fais attention!*" "*t'en fais pas, on en a pas pour longtemps!*"

Le **4 août**, le 7^e bataillon est passé en revue à 17h sur l'Esplanade. Le 1^{er} échelon (EM, 1^e, 2^e, 3^e compagnies, SHR) monte dans le train à 22h50, départ 23h30 de la gare. Le 2^e échelon (4^e, 5^e, 6^e compagnies et section de mitrailleuses) s'embarque à 2h, le lendemain, départ 3h15.

6 août. Depuis quelques jours, des "mercantis" en profitent (le kg de pommes de terre passe de 40F à 100F!), Joseph Collomp, 1^{er} adjoint, au nom de la municipalité, s'adresse par affiche à la population: "*des commerçants, et particulièrement des détaillants de matières alimentaires sont signalés comme ayant livré à la clientèle des marchandises à des prix surélevés et exagérés.*"

La population est invitée à indiquer les faits de ce genre que rien ne justifie et qui seraient de nature à compromettre même la défense nationale à laquelle nous devons tous concourir.

Quelque pénible que paraisse à la municipalité la nécessité d'intervenir, si ces faits étaient prouvés, les mesures que nous confère la loi seraient immédiatement prises."

Maurice Mistre

Sources: *La légende noire du 15^e corps d'armée*; JMO 7^e BCA; Presse locale.